

Le Président,

Vu : Code de l'éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L712-2

Vu : l'Arrêté d'accréditation

## ARRÊTÉ

Les jurys pour la validation de Master mention Physique :

parcours Astrophysique - parcours Conception, développement instrumental, mesures - parcours Physique atomique, moléculaire, matière condensée et optique - parcours Physique subatomique - parcours Synthèse, vieillissement et caractérisation des matériaux du nucléaire

Session : session 1 et session 2 (le cas échéant)

Sur proposition de Bruno ANDRIOLETTI Directeur de la Faculté des Sciences; sont composés comme suit, pour l'année universitaire 2020-2021 :

Jury du **SEMESTRE 1** :

Nom-Prénom	Grade	Etablissement
<b>Président :</b>		
PERRIES STEPHANE	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
<b>Membres :</b>		
BREVET PIERRE-FRANCOIS	PU - Professeur des universités	UCBL
MARTEAU JACQUES	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL

Jury du **SEMESTRE 2** :

Nom-Prénom	Grade	Etablissement
<b>Président :</b>		
PERRIES STEPHANE	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
<b>Membres :</b>		
BREVET PIERRE-FRANCOIS	PU - Professeur des universités	UCBL
FLECK SONIA	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL

Jury de **1<sup>ère</sup> ANNÉE** :

Nom-Prénom	Grade	Etablissement
<b>Président :</b>		
PERRIES STEPHANE	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
<b>Membres :</b>		
BREVET PIERRE-FRANCOIS	PU - Professeur des universités	UCBL
FLECK SONIA	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL

Le Directeur de la Faculté des Sciences est chargé de l'exécution du présent arrêté.

à Villeurbanne, le 09/12/2020

Le Président de l'Université Lyon 1  
Frédéric FLEURY

